

Assistants de classe et Instructeurs (SEFA et ÉNAC) : Les avancées obtenues par le SATAc UNSA se concrétisent

Le protocole DGAC a acté, parmi les avancées indemnitaires, la mise en œuvre de l'avancement automatique pour les instructeurs techniques du SEFA et les instructeurs de l'ÉNAC :

Le SATAc UNSA a donc obtenu, comme il s'y était engagé devant ses adhérents, la suppression de la commission pédagogique de l'ÉNAC (devenue commission d'évaluation des enseignants) qui ne servait qu'à empêcher la progression des TSEEAC.

Parallèlement, concernant le domaine « Assistants de classe », la réduction du nombre de classes obtenue par le SATAc UNSA a commencé à se traduire dans les faits puisque l'ensemble des assistants de classe D en formation (sorties ÉNAC) et des assistants de classe D ont été reclassés en assistants de classe C, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

MESURE PROTOCOLAIRE (APPLICABLE AVEC EFFET RÉTROACTIF AU 1^{ER} JANVIER 2007)

Le SATAc UNSA a obtenu la transformation suivante pour les instructeurs TSEEAC :

Classement actuel	Classement initial	Classement intermédiaire	Classement final
Assistants de classe (Niveaux 6 à 10)	Instructeur débutant	Instructeur	Instructeur confirmé
	(affectation)	(instructeur + 18 mois)	(3 ans d'activité)
	Niveau 9 d'EVS	Niveau 10 d'EVS	Niveau 11 d'EVS

COMMENT CETTE MESURE EST-ELLE MISE EN ŒUVRE ?

Les fonctions d'instructeurs sont sorties du système « assistants de classe » et un mécanisme de progression automatique (comme pour les inspecteurs de la surveillance) est mis en œuvre.

Le SATAc UNSA a obtenu la mise en œuvre de cette mesure au plus vite, mais les contraintes sont les mêmes que pour les inspecteurs de la surveillance (cf. *Le Télégramme* N° 010/2007) :

Les instructeurs SEFA

Ils sont classés au niveau 9, puis au niveau 10 après 18 mois d'exercice.

Lorsque les textes paraîtront, les TSEEAC exerçant depuis 3 ans ou plus seront reclassés au niveau 11 avec effet rétroactif éventuel (en fonction de la date à laquelle ils atteignent le critère).

Les instructeurs ÉNAC

Ils sont classés aux niveaux 9, 10 et 11 dès maintenant puisque la fonction « instructeur confirmé » existe déjà et est au taux 11.

Simplement, l'ÉNAC faisait tout son possible pour que ce niveau ne soit accessible **qu'aux instructeurs confirmés... qui n'étaient pas TSEEAC.**

ASSISTANTS DE CLASSE

Un peu plus de **130 TSEEAC** ont été nommés assistants de classe C au 1^{er} janvier 2007 grâce à la suppression de la classe D (et D en formation) qu'a obtenue le SATAc UNSA lors des négociations protocolaires.

Ainsi, leur prime EVS est revalorisée de 140 € ou 250 € selon leur situation (D ou D en formation) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Par ailleurs, les pourcentages que nous avons obtenus vont, progressivement, être mis en œuvre :

	Nbre actuel	% actuel	01/01/07	01/01/08	01/01/09
Cl. A	112	15 %	20 %	25 %	30 %
Cl. B	265	40 %	40 %	45 %	50 %
Cl. C	241	30 %	40 %	30 %	20 %
Cl. D	132	15 %	Supprimé	-	-

Les TSEEAC assistants de classe qui ne sont ni instructeurs, ni inspecteurs de la surveillance bénéficieront donc, comme chaque année, d'avancées individuelles qui seront décidées à la rentrée, et le SATAc UNSA défendra ses adhérents.

Les avancées obtenues par le SATAc UNSA dans l'accord licence puis dans le protocole commencent à être mises en œuvre concrètement :

Ainsi, un peu plus de **360 TSEEAC** bénéficieront des augmentations d'ISO et d'ISH, et plus de **650 TSEEAC** verront leur prime de polyvalence revalorisée. Ces augmentations (1^{er} juillet 2006 et 1^{er} janvier 2007) seront portées sur les fiches de paye du mois de juillet ou août 2007.

De même, la prime EVS d'un peu plus de **250 TSEEAC** sera augmentée suite à leur reclassement dans les inspecteurs de la surveillance (fiches de paye d'août ou septembre) et les nouveaux taux de prime EVS suite aux reclassements des **55 TSEEAC instructeurs** au SEFA et à l'ÉNAC seront, eux, sur les fiches de paye de septembre.